

Procès verbal

Le lundi 06 janvier 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 30 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Viprey Bernard.

Secrétaire de la séance : Andréas GRÜNDEL

Présents : Bernard VIPREY, Andréas GRÜNDEL, Noëlle MORALES, Alain SABLE-FOURTASSOU

Représentés : Françoise SOULA représentée par Bernard VIPREY

Absents et excusés : Michel ZENTKOWSKI, Maryse LOUBET-PURCHA

Ordre du jour :

- Délibération pour une demande de subvention auprès de la Fondation du crédit agricole Pays de France.
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Demande de subventions pour la rénovation du hameau des Goutets à la Fondation Crédit Agricole Pays de France (N° DE_001_2025)

M. le Président rappelle : la commune de Le Port a délibéré le 11 juillet 2023 et la commune de Massat le 26 juin 2023 pour confier à la Commission syndicale des montagnes Massat Le Port, la délégation de Maitrise d'Ouvrage pour la Rénovation du hameau de Goutets.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la Fondation du Patrimoine nous a confirmé le 04 septembre 2023 que le projet de rénovation de Goutets allait bénéficier d'une subvention de 30 000 € au titre du Loto du Patrimoine et d'une subvention attribuée par la Fondation du Patrimoine AIRBNB de 30 000 €. Notre projet bénéficiera donc d'un financement exceptionnel afin d'assurer une partie de ses travaux de rénovation et notre autofinancement.

Monsieur le Président rappelle que le plan de financement de ce projet a été voté le 8 avril 2024 pour un montant total de 256 852.50 € HT sur délibération 2024 011. Ce chantier de travaux se répartira sur 3 tranches annuelles la première en 2025, la deuxième en 2026 et la troisième en 2027. Monsieur CADOT, architecte du patrimoine assure la mission de Maitrise d'œuvre du projet.

Monsieur le Président informe que l'Association Montagne Patrimoine a déposé une demande d'aide auprès de la Fondation Crédit Agricole Pays de France pour la rénovation du Hameau de Goutets le 19 mars 2024. La Fondation Crédit Agricole Pays de France, sur présentation du dossier de projet de restauration des cabanes de Goutets pourrait attribuer une subvention d'un montant minimum de 10 000 euros et limité à 20 000 euros. Il appartient à la commission syndicale des Montagnes de Massat le Port de faire cette demande officielle sur le site internet de la Fondation crédit agricole.

Monsieur le Président propose au Conseil de faire cette demande officielle de subvention auprès de la Fondation Crédit Agricole Pays de France pour un montant de 20 000 €, vingt mille euros.

Le Conseil de la Commission Syndicale des Montagnes de Massat- Le Port entend cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

De charger M. le Président de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Délibération : adoptée

Viprey Bernard
Président de séance



Andréas GRÜNDEL
Secrétaire de séance

